

---

## Conseil d'Établissement des établissements primaires et secondaire de Renens

Procès-verbal de la séance du 18 février 2014  
Buvette de la Salle de spectacles

\_\_\_\_\_

**Présidence** : Mme Myriam Romano-Malagrifa, Présidente

**Présents**

**Excusés et**

**Absents** : Selon liste de présences

**Procès-verbal** : François Chevalier, Renens le 25 février 2014

\_\_\_\_\_

### 1. Accueil et communications de Mme la Présidente

Accueil, mention des excusés et tour de table de présentation des nouveaux arrivés. Madame Vanessa Besson, doyenne auprès de l'établissement primaire de Renens-Ouest remplace ad interim Madame Valérie Merino de Tiedra, absente pour raison de santé.

L'Ordre du Jour est accepté sans remarque.

- Lors de la prochaine séance du Conseil, nous aurons la visite de représentants de la Fondation Jeunesse & Familles pour nous présenter leur dispositif de soutien à l'action éducative parentale intitulée "Histoires de parents" pour une intervention de 30 minutes environ en début de séance.

- Réception de la réponse de Monsieur Alain Bouquet, Directeur général de la DGEO, à notre courrier requérant une interprétation mesurée de l'Article 11 LEO, en particulier au sujet de l'Arbre de Joie à Renens. Le courrier est joint au PV.

- Le Conseil sera consulté via courriel au sujet du Règlement communal organisant les transports scolaires. Ce document sera préalablement soumis en Municipalité, puis au Conseil d'Établissement et enfin adopté au Conseil communal en mai prochain.

Le PV de la séance du 2 décembre 2013 est adopté sans remarque.

## **2. Nomination au Bureau d'un-e représentant-e du ¼ professionnel**

Madame Carole Boyer, Directrice de l'établissement primaire de Renens-Est représentera désormais le quart professionnel au sein du Bureau du Conseil d'Etablissement.

## **3. Projets de prévention**

Contact a été pris avec la représentante du Dr. Revol en Suisse afin de trouver une date, en seconde partie de l'année civile 2014, afin d'organiser une conférence sur un thème encore à déterminer. L'agenda du Dr. Revol étant très chargé, nous sommes en attente d'une proposition.

Force : Mme A.-C. Lyon, Cheffe du DFJC, confirme que la présence de parents d'élèves dans le périmètre scolaire durant les heures d'école n'est pas envisageable. Ce n'est bien entendu pas le cas des enseignants qui pourraient, le cas échéant, assurer l'encadrement des interventions Force. Au vu de l'engagement du Conseil sur ce projet, il serait dommage d'y renoncer.

Selon la Direction de l'établissement primaire-Est, il y a actuellement beaucoup de priorités à régler en lien avec la mise en œuvre de la LEO. Le cas échéant, il y aurait lieu de déterminer les besoins en enseignants et d'organiser leurs remplacements. Force s'inscrit dans le cadre d'autres projets pour lesquels un ordre de priorité est encore à déterminer. Mais la porte n'est pas fermée.

Selon le ¼ parents d'élèves, l'association Force dispose d'animateurs et intervenants formés, comme cela a été le cas par exemple à Crissier.

Mme Besson transmet la demande de sa direction de mettre le projet en suspens en l'absence de Mme Merino de Tiedra.

Il est convenu de reprendre les discussions à la prochaine rentrée scolaire 2014- 2015 pour une éventuelle mise en œuvre en 2015.

De fait, si aucun des deux projets susmentionnés ne se réalise en 2014, il s'agira de trouver une nouvelle affectation au budget à la disposition du Conseil. Mme la Présidente propose l'accueil d'une pièce de théâtre "Comment élever un ado d'appartement" ou un théâtre forum par exemple. La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance. Chacun est prié d'y réfléchir d'ici là.

## **4. Suivi commission du Censuy**

Le chantier avance selon le calendrier prévu malgré quelques soucis de glissement de terrain liés à la construction des fondations.

Du fait que la salle spéciale prévue à l'origine ne pouvait pas être polyvalente, les architectes ont prévu deux salles de 80m<sup>2</sup> dont l'une pourrait devenir une salle de musique.

La salle de Gymnastique pourrait être pourvue d'espaliers ainsi que d'un mur de grimpe.

Le concours pour une intervention artistique liée au bâtiment a réuni 5 projets, tous très intéressants. Zig-Zag, Le projet de l'artiste plasticien Vincent Kohler a conquis le jury par sa proposition ludique et poétique. Il propose un marquage au sol, en évitant le piège de la

"décoration". Sur le modèle des mots fléchés, le projet entend jouer avec le langage en marquant au sol des mots entremêlés en lettres blanches. Ces mots sont soit des onomatopées, des palindromes ou à sonorités répétées. (Rapport du jury joint au PV).

Tout n'est pas encore fixé concernant la nature des différents équipements et leur financement, notamment pour d'éventuels tableaux interactifs (préavis du Censuy joint au PV). Le parc sportif comprendra un terrain de football engazonné et redimensionné d'Est en Ouest, des équipements d'athlétisme, de pétanque et de tennis de table, mais pas de beach volley. Le terrain multisport restera sur sa place actuelle avec une isolation phonique à proximité du bâtiment scolaire.

## **5. Loi sur la pédagogie spécialisée**

Suite à une large consultation à laquelle le Conseil d'Etablissement avait pris part, le Conseil d'Etat propose son projet de loi. Il s'agit, comme dans l'esprit de la LEO, d'encourager une école intégrative pour des élèves souffrant de handicaps. Il s'agit d'un changement de paradigme qui modifie considérablement le contexte d'enseignement, pour la société civile, mais également pour les enseignants. 2% des élèves sont concernés par des mesures renforcées pouvant se prolonger dans le temps. Des mesures ordinaires, plus légères, seront financées par des budgets gérés directement dans les établissements.

## **6. Divers**

- Questionnaire sur les pauses de midi : une solution doit être trouvée par les communes en vertu de l'Art. 63a de la Constitution sur l'école à journée continue. Le Service de la Sécurité sociale, par l'intermédiaire de son nouveau chef de service, doit mettre en œuvre des dispositions consécutivement au questionnaire distribué aux parents dont une synthèse a été effectuée. Un retour sera donné lors de la prochaine séance, mais il est peu probable que des solutions concrètes interviennent avant la rentrée scolaire de septembre.

- Modification des horaires des séances ordinaires du Conseil d'Etablissement : plusieurs horaires, allant de 18h à 20h sont proposés. Une large majorité souhaite que l'horaire soit désormais fixé à 19h00.

## **7. Prochaine séance**

Prochaine séance ordinaire du Conseil d'Etablissement : le 13 mai 2014 à 19h00  
Buvette de la Salle de spectacles.

Pour le Conseil d'Etablissement :

La Présidente :



Myriam Romano-Malagrifa

Le Secrétaire :



François Chevalier